



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Philippe Desprez, Jean-Marie Vercauteren, Michel Colson, Roland Maekelbergh, *Conseillers*.

Séance du 20.03.18

#Objet : Ecole du Karrenberg - Réaménagement des sanitaires dans la cour - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §1 de la NLC - Article : 7221/724-60 - Montant : 148.400,00 euros TVA comprise - Budget: 2018.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 234§1 relatif aux compétences du conseil communal, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (la valeur estimée HTVA ne dépassant pas le seuil de 750.000,00 euros) ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2018-827 relatif au marché "Ecole du Karrenberg - Réaménagement des sanitaires dans la cour" établi par le Service Travaux ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Bloc sanitaire dans la cour - réaménagement), estimé à 136.300,00 euros hors TVA ou 144.478,00 euros TVA comprise ;

* Lot 2 (Bloc sanitaire : peinture), estimé à 3.700,00 euros hors TVA ou 3.922,00 euros TVA comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 140.000,00 euros hors TVA ou 148.400,00 euros TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 7221/724-60 et sera financé sur fonds propres ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

1. D'approuver le cahier des charges N° 2018-827 et le montant estimé du marché "Ecole du Karrenberg - Réaménagement des sanitaires dans la cour", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 140.000,00 euros hors TVA ou 148.400,00 euros TVA comprise.
2. De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
3. De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
4. De financer cette dépense sur fonds propres et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 7221/724-60.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 22 mars 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke